

SEANCE DU 12 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY-EN-VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 11 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur René PANNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Date de convocation : 08/11/2022

Présents : Jérôme GUERIN, Jacques BEAUGRAND, Georges VIALLO, Robert VISBECQ, Roseline URIE, Delphine ZECCA, formant la majorité des membres en exercice.

Absenté(e)s excusé(e)s : Franck DELORME donne pouvoir à Georges VIALLO, Nadège BESLON donne pouvoir à M. René PANNIER, Flore QUILLET-JACQUOT donne pouvoir à Jérôme GUERIN

A été désigné Secrétaire de séance : Georges VIALLO

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 octobre 2022.

Le procès-verbal de séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

BONS CADEAUX NOEL 2022 AUX ENFANTS DE LA COMMUNE

Délib 2022-11/22

Monsieur le Maire propose de reconduire la distribution de bons cadeaux auprès de la Librairie 'l'Aventure' et du magasin de jouets 'Aux variétés' situés tous deux sur la commune de Magny-en-Vexin.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer pour les enfants de moins de 3 ans non scolarisés, un bon cadeau d'une valeur de 15 € et pour les enfants scolarisés en maternelle et primaire, un bon cadeau d'une valeur de 20 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE d'attribuer pour le Noël 2022, un bon cadeau d'une valeur de 15 € aux enfants de moins de 3 ans non scolarisés et un bon cadeau d'une valeur de 20 € aux enfants scolarisés en maternelle et en primaire domiciliés dans la Commune.

Ce bon est à valoir dans les magasins :
Librairie l'Aventure – 8, bd des Cordeliers à Magny-en-Vexin
Aux variétés – Jouets – 12, rue Carnot à Magny-en-Vexin

BONS D'ACHAT DE NOEL 2022 AUX ANCIENS DE LA COMMUNE

Délib 2022-11/23

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année est distribué un bon d'achat d'une valeur de 60 €, par personne âgée de soixante-cinq ans et plus domiciliée dans la Commune à valoir dans le magasin 'E.leclerc' de Magny-en-Vexin.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE d'attribuer pour le Noël 2022, un bon d'achat d'une valeur de 60 €, par personne âgée de soixante-cinq ans et plus domiciliée dans la Commune. Ce bon est à valoir dans le magasin 'E.leclerc' de Magny-en-Vexin.

QUESTIONS DIVERSES : NEANT

La séance est levée à 13h30

Georges VIALON
Secrétaire de Séance



Affiché le : 15 novembre 2022
Retiré le : 14 janvier 2023

René PANNIER
Maire de CLÉRY EN VEXIN

